

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ/PASSEPORT Uniquement sur Rendez-vous PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE(S) (L)'INTÉRESSÉ(E)(S)

LE MINEUR DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉ DU MÊME PARENT AU DÉPÔT DU DOSSIER ET AU RETRAIT DU TITRE

Date et heure du rendez-vous	C.N.I	Passeport biométrique

- UNE COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE ORIGINALE DATÉE DE MOINS DE 3 MOIS** (à fournir uniquement pour une 1^{ère} demande de carte sécurisée plastifiée bleue ou de passeport biométrique **ou en cas de perte ou de vol** sauf si vous possédez **un titre sécurisé*** en cours de validité.

*C.N.I plastifiée bleue ou passeport électronique ou biométrique

- 2 PHOTOS D'IDENTITÉ**

- les photos doivent être en couleur, format 45X35, identiques, récentes (de moins de 6 mois), tête nue de face et sur fond clair, expression neutre (pas de sourire) taille du visage (norme passeport) **voir au dos** →

- UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE RÉCENT** (moins de 3 mois) + (original et photocopies)

- o EDF-GDF (échancier valable ou facture moins de 3 mois), Facture d'eau
- o Téléphone fixe ou portable (les factures internet ne sont pas admises)
- o Feuille d'imposition récente

Toute personne majeure n'ayant pas de facture à son NOM et Prénom doit fournir une attestation d'hébergement précisant la date de l'hébergement avec pièce d'identité de l'hébergeant et justificatif de domicile de l'hébergeant (justificatif voir ci-dessus)

- CARTE D'IDENTITÉ à RENOUELER**

- PASSEPORT à RENOUELER**

- POUR LES FEMMES MARIÉES :**

- POUR LES ENFANTS MINEURS :**

- o Acte de naissance récent avec la mention du mariage
- o Le livret de famille (page mariage)
- o **Pour les veuves** (page du décès)

- o Le livret de famille (page mariage+page de l'enfant concerné+CNI du parent présent)

- POUR LES FEMMES DIVORCÉES :**

- o Jugement de divorce en original + (photocopies de toutes les pages), pour les femmes divorcées qui souhaitent conserver leur nom d'épouse si celui-ci ne figure pas sur le jugement fournir une attestation de l'ex-époux qui l'autorise à conserver son nom.

- POUR LES ENFANTS MINEURS DE PARENTS DIVORCÉS :**

- o Jugement de divorce en original + (photocopies de toutes les pages)

- PERTE OU VOL :**

- o La déclaration de perte/vol fournie par le commissariat **en original** (la déclaration de perte peut-être également faite en Mairie (**seulement si 1^{ère} déclaration**) au dépôt du dossier **uniquement**).
- o Fournir un document avec photo (permis de conduire, C.N.I ou passeport, carte d'étudiant ou professionnelle, carte navigo, photocopie de la pièce éventuellement perdue ou volée)

- TIMBRES FISCAUX : En cas de perte/vol la carte d'identité est payante :**

- o **25€ de timbres fiscaux** (pas de vente en Mairie uniquement au Bureau de Tabac ou Trésor Public)

Pour les Passeports biométriques (1^{ère} demande ou renouvellement)

Attention les photos ne peuvent plus être prises en Mairie à compter du 1^{er} janvier 2012

TIMBRES FISCAUX	PRIX DES TIMBRES
Adultes 18 ans et +	86€
Enfant 15 à 17 ans	42€
Enfant – de 15 ans	17€

Attention vérifier si votre passeport est renouvelable gratuitement (droits de timbres acquittés voir dernière page du passeport)

- PREUVE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE :** Fournir le certificat de nationalité française **ORIGINAL** dans les cas suivants :

- o Si vous ne possédez plus aucun titre sécurisé* (voir ci-dessus)
- o Si vos parents ne sont pas nés en France ou dans un ancien territoire français

O R I G I N A U X E T P H O T O C O P I E S O B L I G A T O I R E S